DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ST BONNET-PRES-RIOM

L'an deux mille seize, le 21 septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la commune de ST BONNET-PRES-RIOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Associations, sous la Présidence de M. Jean-Philippe PERRET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : le 15 septembre 2016

Présents : M. Jean-Philippe PERRET, Maire, Mme Evelyne VAUGIEN, Mme Aline FAURE-BELKADI, M. Bernard GAILLOT, Adjoints, M. Michel COHADE, M. Antonio MARQUES, Mme Marie-France LEGILE, Mme Christelle MULLER, Mme Flore COURTEJAIRE, Mme Véronique DE MARCHI, M. Jean-Raphaël DEAT, Mme Nadège BILLAUD, Mme Suzanne SIEGEL, M. Guy GATIGNOL, M. Alexis BOYER.

Absents :

M. Denis ROUGEYRON donne procuration à Mme Christelle MULLER
M. Georges DERROIRE donne procuration à M. Antonio MARQUES
Mme Emilie CAILLARD donne procuration à Mme Marie-France LEGILE
Mme Françoise ROUCHON donne procuration à Mme Suzanne SIEGEL

Mme Christelle MULLER a été nommée secrétaire.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

1 – COMPTEURS LINKY

M. le Maire rappelle qu'une réunion publique a eu lieu organisée par un collectif défavorable à la pose des compteurs Linky.
M. le Maire expose qu'il aurait pu prendre – par solution de de faciliter et éviter tout débat - un arrêté refusant la pose des compteurs Linky mais beaucoup d'arrêtés municipaux n'ont pas été recevables et ont fait l'objet de recours.

Il remercie Enedis d'être présent à ce Conseil municipal.
M. MACIAN, interlocuteur privilégié de la commune pour tous les problèmes liés à la distribution électrique et M. CHONE, responsable du déploiement des compteurs Linky pour l'Auvergne, présentent le compteur Linky, les raisons de son installation, ses avantages et son fonctionnement.
Ils répondent aux questions des conseillers municipaux et des administrés présents.

M. le Maire leur précise que la mairie attend de la part d'ENEDIS de recevoir par emails des informations complémentaires suite aux questions posées.

2- FINANCES

2-1 Tarif de vente des dalles en pierre de Volvic.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de vider la grange rue Savaron afin de pouvoir la céder.

Les dalles de pierre de Volvic enlevées salle des associations lors des derniers travaux de rénovation de cette salle sont stockés dans cette grange.

M. le Maire propose de céder une partie de ces dalles en pierre de Volvic au prix de 45 € le m².

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2-2 DECISIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Aline FAURE-BELKADI

RECOURS A L'ARTICLE 2122-22 DU C.G.C.T. DU 01/01/2016 AU 15/09/2016

N° d'alinéa de l'article 2122-22 du CGCT Délibération du 16 avril 2014	TIERS	OBJET	Montant
4. Marchés passés en vertu de l'article 2122-22 du C.G.C.T., en dehors des marchés soumis à approbation du Conseil Municipal de par leur nature ou leur montant, et supérieurs à 15 000 € H.T	COMAT et VALCO Equipements	Achat de grilles d'exposition et bancs	1694.35 € TTC
	SIGNAUX GIROD AUV.	Panneaux de rue	2057.93 € TTC
	RAYNAL	Bétonnière Aspirateur	387.53 € TTC 148.90 € TTC
	MEFRAN	Achat jeux extérieurs	3312.00 € TTC
	CHERMETTE REGIS	Achat outillage	1740.60 € TTC
	NEYRIAL INFORMATIQUE	Achat logiciel Outlook	314.40 € TTC
	SA LDLC.com	Achat écran ordinateur	95.30 € TTC
	Maison AUDEBERT Sarl	Achat enrouleur stade	5634.00 € TTC
	Garage GIMEL	Acquisition Renault Master	9 000.00 € TTC

	Entreprise PIASI	Remplacement chauffe eau gaz salle des fêtes	1 241.44 € TTC
	SAEC	Mise en conformité alarme salle des fêtes	1886.10 € TTC
	BUCHONNET Edouard	Rénovation croix de mission	5 520.00 € TTC
	GrDF	Déplacement compteur gaz cour mairie	1 379.40 € TTC
	Entreprise PIASI	Déplacement conduite gaz cour mairie	1325.45 € TTC
	MOLINA CHAHUA José	Peinture réfectoire groupe scolaire	1 200.00 € TTC
	Marbrerie BORRO	Columbarium	11 440.00 € TTC
	Atelier Neumann Pourtier	Etude faisabilité place de la République	1 080.00 € TTC
	Géo Conception	Etude faisabilité place de la République	720.00 € TTC
	ELAN CITE	Achat radar pédagogique	2 995.21 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé qui lui a été fait,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014
Vu l'article L 2122-22 du C.G.C.T. ;
Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. ;

PREND ACTE des décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT du 01/01/2016 AU 15/09/2016.

En réponse à son interrogation, M. le Maire informe Mme SIEGEL que la commune dispose de deux véhicules.

Mme SIEGEL demande quand aura lieu la pose de la croix de mission. M. GAILLOT répond qu'elle va être posée dans les jours prochains par M. BUCHONNET qui l'a rénovée.

3 – ACCESSIBILITE

3-1 ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Rapporteur : Véronique DE MARCHI

Madame Véronique DE MARCHI rappelle à l'assemblée, que par délibération du 13 avril 2015, le conseil municipal a décidé de s'engager dans la démarche d'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

Pour ce faire, la société QCS SERVICE – Division de Qualiconsult Sécurité – a été missionnée pour réaliser un diagnostic « accessibilité » des établissements et installations communaux recevant du public et pour assister la commune dans l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmé.

L'agenda doit permettre d'établir un calendrier précis et chiffré des travaux d'accessibilité ainsi qu'un calendrier pluriannuel de réalisation.
Le projet d'Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2016 et doit être validé par le Préfet.

Sur la commune de St Bonnet-près-Riom, les bâtiments et installations concernés sont :

- Groupe scolaire JB CHAUTY
- Salle des fêtes
- Terrain de tennis
- Vestiaires stade
- Mairie Point lecture salles
- Eglise
- Poste
- Terrain stabilisé basket
- WC publics
- Cimetière

Ainsi, par bâtiment, il est proposé l'échéancier suivant :

Bâtiment	**Date travaux**	**Montant global des travaux**	**Dérogation**
GROUPE SCOLAIRE	2017 à 2019	34 935.00	Non
SALLE DES FETES	2018 à 2021	28 000.00	Non
TERRAIN DE TENNIS	2022	7 200.00	Non
VESTIAIRES STADE	2018 à 2022	24 990.00	Non
MAIRIE POINT LECTURE SALLES	2017 à 2022	117 990.00	Non
EGLISE	2020	6 960.00	Non
POSTE	2017	12 900.00	Non
TERRAIN STABILISE BASKET	2020	22 300.00	Non
WC PUBLICS	2022	4 510.00	Non
CIMETIERE	2018 à 2019	76 720.00	Non
TOTAL		**336 505.00**	

Par année, l'échéancier se décompose de la façon suivante :

ANNEE	MONTANT DES TRAVAUX
2017	28795.00 € HT
2018	23090.00 € HT
2019	84500.00 € HT
PERIODE 2 Années 2020-2021-2022	200120.00 € HT
TOTAL	336505.00 € HT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29,
Vu le Code de la Construction et de l'habitation et notamment son article R.111-19-1,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,
Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, modifié par le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des installations ouvertes au public (IOP) et des bâtiments d'habitation,
Vu le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,
Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,
Vu la délibération du 13 avril 2015 décidant de s'engager dans la démarche d'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP),
Vu le diagnostic d'accessibilité réalisé,
Après avoir entendu l'exposé précédent,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmé tel que présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer l'Agenda d'Accessibilité Programmé à la Préfecture et à déposer les autorisations de travaux subséquentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en accessibilité des établissements recevant du public de la commune,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans une délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

4 – ENFANCE JEUNESSE

4-1 Programme T.A.P. Accueil de loisirs

Rapporteur : Christelle MULLER

Mme MULLER présente le programme des T.A.P. de septembre à décembre 2016 avec des thèmes comme :

- l'environnement
- la sécurité routière
- la découverte de nouveaux sports
- la découverte des jeux du monde

Mme SIEGEL souhaitait des informations concernant le PEDT.
Mme MULLER le présentera au conseil municipal lorsqu'il sera validé.

5 – INTERCOMMUNALITE

5-1 Rapport annuel 2015 Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Riom

Rapporteur : Antonio MARQUES

M. MARQUES présente le rapport annuel 2015 du SIAEP. Celui-ci est laissé à disposition en mairie.

6 – ADMINISTRATION

6-1 Contrat service juridique

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de signer un contrat de 4 mois avec la SCP TEILLOT & Associés pour apporter des prestations d'assistance juridiques.
La SCP TEILLOT & Associés interviendra dans les matières suivantes :

- droit des collectivités locales (urbanisme, fonction publique, contrats administratifs, marchés publics)
- droit du travail (contrats aidés)

Les prestations proposées aux termes du contrat d'assistance font l'objet d'un honoraire forfaitaire fixé à la somme de 840 € TTC (700 € HT) pour la période allant du 15 septembre 2016 au 31 décembre 2016.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

7 - TRAVAUX

7-1 Marché eaux pluviales Rue Jean Levadoux et Avenue de la Libération

Rapporteur : M. Antonio MARQUES

M. MARQUES informe le Conseil municipal que cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux d'eaux pluviales Rue Jean Levadoux et Avenue de la Libération.

Après vérification de ces offres par le cabinet GEOVAL, maître d'œuvre, et négociation avec les cinq entreprises, M. MARQUES propose de retenir l'offre de SER, pour un montant de 64 484.06 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise M. Le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

8 – QUESTIONS DIVERSES

8-1 M. le Maire informe que la revue de Riom Communauté a mis en avant la réalisation des logements sociaux Rue de la République à St Bonnet.

8-2 Nadège BILLAUD rappelle que le voyage à Rodez a lieu le 24 septembre.
6 spectacles ont été retenus pour les Automnales. Les flyers sont en cours de préparation.

8-3 Suzanne SIEGEL demande quel est le coût du feu d'artifice.
M. le Maire répond que le coût se situe entre 1600 € et 1800 €.

8-4 Suzanne SIEGEL prend des nouvelles des employés en congé maladie. Elle fait état d'informations personnelles relatives à un agent en arrêt maladie. Evelyne VAUGIEN insiste sur le fait que lorsqu'on a connaissance d'informations sur l'état de santé d'un agent, le premier réflexe est de lui conseiller de prendre rendez-vous avec la médecine du travail. M le Maire rappelle que toute discussion sur la situation personnelle d'un agent doit se traiter à huis clos.

8-5 Suzanne SIEGEL informe que l'association des Femmes Elues organise une visite à Lyon le 27 octobre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

<u>ORDRE DU JOUR</u>

OBJET	N° QUESTION	N° DELIBERATION
COMPTEURS LINKY	**1**	
FINANCES Tarif de vente des dalles en pierre de Volvic Décisions budgétaires	**2** 2-1 2-2	 D072_2016
ACCESSIBILITE Accessibilité des établissements recevant du public – agenda d'accessibilité programmé	**3** 3-1	 D071_2016
ENFANCE JEUNESSE	**4**	

Programme T.A.P. Accueil de loisirs	4-1	
INTERCOMMUNALITE Rapport annuel 2015 SIAEP	**5** 5-1	
ADMINISTRATION Contrat service juridique	**6** 6-1	
TRAVAUX Marché eaux pluviales Rue Jean Levadoux	**7** 7-1	D073_2016

PERRET Jean-Philippe	Maire	
ROUGEYRON Denis	1er Adjoint	Donne procuration à Christelle MULLER
DERROIRE Georges	2ème Adjoint	Donne procuration à Antonio MARQUES
VAUGIEN Evelyne	3ème Adjoint	
FAURE-BELKADI Aline	4ème Adjoint	
GAILLOT Bernard	5ème Adjoint	
COHADE Michel	Conseiller municipal	
MARQUES Antonio	Conseiller municipal	
LEGILE Marie-France	Conseillère municipale	
MULLER Christelle	Conseillère municipale	
COURTEJAIRE Flore	Conseillère municipale	
DE MARCHI Véronique	Conseillère municipale	
DEAT Jean-Raphaël	Conseiller municipal	
CAILLARD Emilie	Conseillère municipale	Donne procuration à Marie-France LEGILE
BILLAUD Nadège	Conseillère municipale	
SIEGEL Suzanne	Conseillère municipale	
GATIGNOL Guy	Conseiller municipal	
ROUCHON Françoise	Conseillère municipale	Donne procuration à Suzanne SIEGEL
BOYER Alexis	Conseiller municipal	